



ANNEXES

PANORAMA 2009 DE L'EMPLOI SUR CAEN LA MER



SOMMAIRE

TERRITOIRE ET POPULATION

TERRITOIRE

4

POPULATION

5

Évolution et déplacements de population	5
Vieillesse de la population	6
Revenus de la population	7
Logement	8
Transports et mobilité	8

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ENTREPRISES

11

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11

Établissements et effectifs salariés	11
Zoom : Économie Sociale et Solidaire et Structures d'Insertion par l'Activité Économique	Erreur !
Signet non défini.	
Zoom : Établissements et effectifs salariés en ZFU	16
Créations d'entreprises	17
Zoom : Le statut d'auto-entrepreneur	19
Défaillances d'entreprises	19

PROSPECTIVE D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20

Mutations économiques (secteurs en développement – secteurs en difficulté)	20
--	----

MARCHÉ DE L'EMPLOI

22

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

22

Zoom : les différences hommes/femmes en termes d'emploi	23
---	----

DEMANDE D'EMPLOI	24
Caractéristiques de la demande d'emploi	24
Zoom : le dispositif Cap emploi	32
Zoom : les publics du PLIE	33
Licenciements économiques	36
OFFRE D'EMPLOI	37
Nombre, évolution et caractéristiques des offres d'emploi	37
Intérim	38
Perspectives d'emplois	39
Mesures de la politique d'emploi	39
FORMATION	41
OFFRE DE FORMATION CONTINUE	41

TERRITOIRE et POPULATION

TERRITOIRE

Géographie prioritaire

Annexe 1 : Géographie prioritaire et Plan de cohésion sociale

Plan de cohésion sociale

Entré en application dans le courant de l'année 2005, le Plan de Cohésion Sociale agit simultanément sur trois leviers fondamentaux : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. L'année 2007 a constitué pour la politique de la ville une année de changement important, reposant principalement sur deux axes :

- La création de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) : Etablissement public national chargé de mettre en œuvre les orientations gouvernementales en matière de politique de la ville, d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalités des chances. Il gère plus particulièrement le BOP 147 « Equité sociale, territoriale et soutien » dont les crédits abondent les Contrats Urbains de Cohésion sociale, les Programmes de réussite éducative. De même, il lui a été confié la gestion du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance créée en 2007.

- Le Comité Interministériel des Villes du 9 mars 2006 a décidé de proposer aux partenaires locaux une nouvelle contractualisation : les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), d'une durée de trois ans, reconductibles (2007/2012). Ils viennent amplifier les moyens importants déjà mis en œuvre dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, du Programme National de Rénovation Urbaine et de la Dotation de Solidarité Urbaine pour améliorer directement la vie quotidienne des habitants des quartiers en difficulté.

Programme de Réussite Educative

Axe majeur du plan de cohésion sociale, ce programme vise, sur cinq ans, l'accompagnement de milliers d'enfants et d'adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur insertion, leur développement personnel et leur réussite scolaire.

Les villes de Caen, d'Hérouville Saint Clair et de Colombelles, ont obtenu courant 2005 la labellisation de leur projet de réussite éducative.

A Caen, pour 6 quartiers étudiés, 1079 enfants et adolescents pourraient bénéficier à terme du Programme de Réussite Educative; 150 à Colombelles et 236 à Hérouville.

Les priorités de ces projets concernent principalement quatre champs d'action :

- prévention de l'échec scolaire et accompagnement à la scolarité
- accompagnement des parents
- prévention santé et accès aux soins
- accès à la culture et aux loisirs

Programme de rénovation urbaine de Caen la mer

Il s'inscrit dans le cadre d'une contractualisation avec l'ensemble des partenaires concernés : ville, communauté d'agglomération, département, région, bailleurs sociaux, la caisse d'allocations familiales, la caisse des dépôts et consignations et naturellement l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Ce programme comprend des opérations permettant :

- l'évolution du parc de logements (démolitions d'immeubles, reconstructions sur site mais aussi à l'extérieur des quartiers directement traités afin de ne pas diminuer le parc social sur l'agglomération, réhabilitations),
- le réaménagement des espaces publics,
- la création et la rénovation d'équipements publics
- et l'aménagement de locaux pour la création d'activités économiques nouvelles.

4 villes de Caen la mer sont concernées, soutenues par l'ANRU, Hérouville Saint Clair et Caen (priorité 1), Colombelles (priorité 2) et Iles (priorité 3).

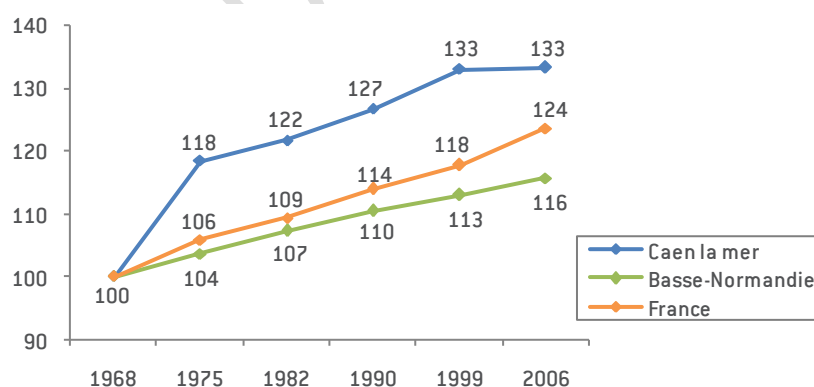
La réalisation de l'important volume de travaux associés à ce programme est une opportunité de faire reculer le chômage dans les quartiers. Les maîtres d'ouvrage publics réservent 5 % des heures travaillées aux habitants des quartiers éloignés de l'emploi, au travers de la mise en œuvre la charte nationale d'insertion de l'ANRU. Les entreprises se sont également engagées par un accord cadre entre la Fédération Française du Bâtiment, l'ANRU et le Ministère du logement et de la ville, notamment par des actions de formation des personnes.

Source : Préfecture du Calvados et MEFAC, Flash ZUS-ZFU juillet 2008 : Points de repères

POPULATION

❖ Évolution et déplacements de population

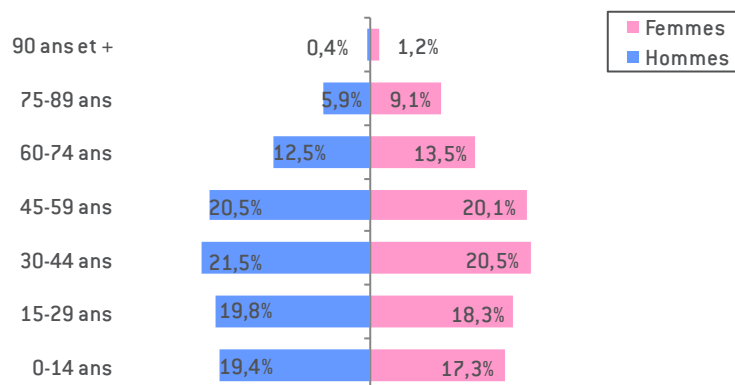
Graphique 2 : Évolution du nombre d'habitants de Caen la mer, de la Basse-Normandie et de la France de 1968 à 2006 (indice base 100 en 1968)



Source : INSEE, Recensement de la population 2006, juin 2009

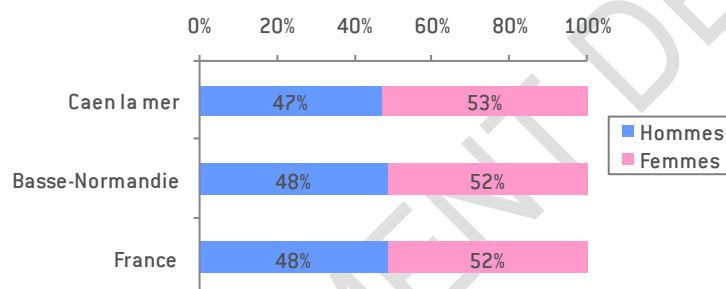
❖ Vieillesse de la population

Graphique 3 : Pyramide des âges de la France en 2006



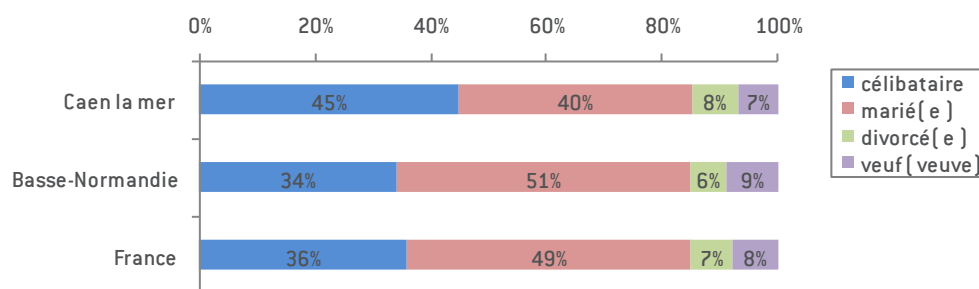
Source : INSEE, Recensement de la population 2006, juin 2009

Graphique 4 : Répartition par sexe de la population de Caen la mer, de Basse-Normandie et de France en 2006 (en %)



Source : INSEE, Recensement de la population 2006, juin 2009

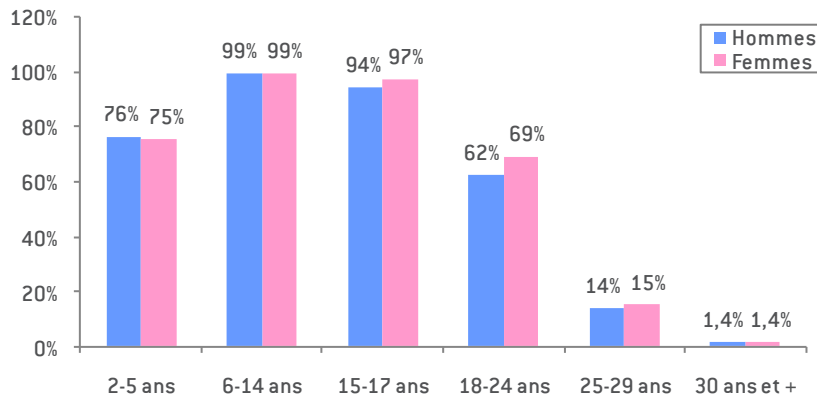
Graphique 5 : État matrimonial légal des personnes de 15 ans et plus de Caen la mer, de Basse-Normandie et de France en 2006 (en %)



Source : INSEE, Recensement de la population 2006, juin 2009

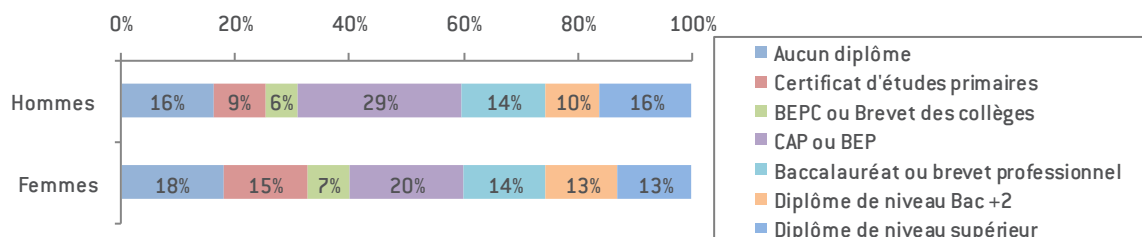
En 2006, la part de célibataires sur Caen la mer est nettement plus importante que dans le reste de la région, en lien notamment avec la structure par âge du territoire (44% ont moins de 29 ans), or les individus sont plus âgés qu'auparavant lorsqu'ils se marient.

Graphique 6 : **Taux de scolarisation suivant le sexe de la population de Caen la mer en 2006**



Source : INSEE, recensement de la population 2006, juin 2009

Graphique 7 : **Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus selon le sexe en 2006 de Caen la mer**



Source : INSEE, recensement de la population 2006, juin 2009

❖ Revenus de la population

Annexe 8 : Les revenus des ménages bas-normands et de Caen en 2006

Plus de 590 000 ménages bas-normands, au sens fiscal du terme, ont déclaré leur revenu au titre de l'année 2006. La moitié d'entre eux dispose d'un revenu inférieur à 15 813 € par unité de consommation (UC). Ce niveau est parmi les plus bas de métropole. Toutefois, l'écart entre hauts et bas revenus bas-normands est moins élevé qu'en moyenne : les plus hauts sont 4,5 fois plus élevés que les plus modestes. Ce rapport est de 5,4 pour l'ensemble de la France métropolitaine, de 5 pour la province.

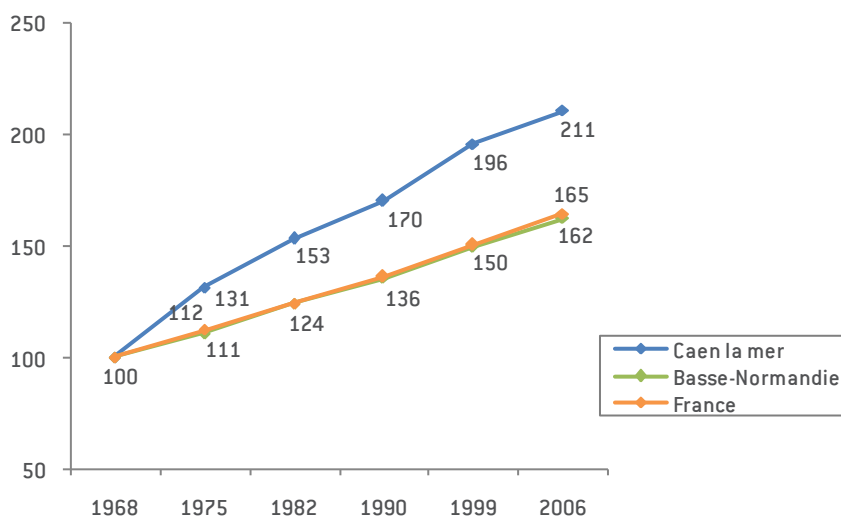
Sur le territoire bas-normand, le niveau de revenus déclaré par les ménages est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, notamment en périphérie des villes. C'est notamment le cas autour de Caen. Les cantons situés entre Caen et la mer présentent les niveaux de revenu les plus élevés de la région, supérieurs à 19 600 €/UC.

Parmi les franges littorales, celles vivant à l'heure urbaine affichent un niveau assez élevé de leurs revenus déclarés, comme la Côte de Nacre. A l'inverse, les espaces ruraux abritent les ménages au niveau de revenus moins élevé. Le plus haut niveau de revenu déclaré au sein de ces cantons dépasse à peine 13 500 €/UC.

Source : INSEE, décembre 2008

» Logement

Graphique 9 : Évolution du nombre de résidences principales de 1968 à 2006 sur Caen la mer, en Basse-Normandie et en France (indice base 100 pour 1968)



Source : INSEE, recensement de la population 2006, juin 2009

» Transports et mobilité

Transport urbain de Caen la mer

Annexe 10 : Transport urbain sur Caen la mer

Viacités est l'autorité organisatrice des transports sur les 29 communes de Caen la mer qui a mis en place 3 délégations de service public :

Keolis Caen assure l'exploitation du réseau Twisto : 1 ligne nord/sud de tramway avec deux axes A et B, 34 lignes de bus, 25 directs scolaires, 3 navettes entreprises, 1 134 arrêts.

La Caennaise des Services assure l'exploitation du réseau Mobisto : Transport adapté pour les personnes à mobilité réduite, Trajets de porte à porte sur les 29 communes.

La Société de Transport sur Voie Réservée est le concessionnaire de travaux publics : Conception du matériel roulant, Réalisation de travaux de voirie, Maintenance des équipements.

En 2009, une nouvelle grille tarifaire a été élaborée par Viacités, une première étape dans la démarche de solidarité voulue par les élus. Cette grille tarifaire se veut plus solidaire, plus lisible, plus attractive et plus favorable aux jeunes et aux salariés, ainsi qu'orientée vers l'intermodalité en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

Par conséquent, deux titres spécifiques ont été créés :

- un titre vendu par 5 voyages demi-tarif sur carte à puce
- un abonnement mensuel à demi-tarif

L'agglomération de Caen la mer est, ainsi, l'une des premières de France (parmi les agglomérations de taille comparable) à respecter la loi SRU.

Sont, par exemple, accordées par Viacités :

La gratuité des transports :

- Aux bénéficiaires de l'allocation d'adulte handicapé
- Aux demandeurs d'emploi (revenu < à 150% du RSA à taux plein ou RSA socle)

La réduction des transports :

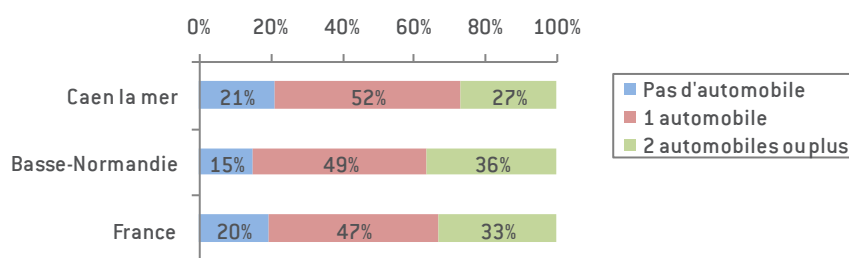
- Aux handicapés physiques présentant une inaptitude au travail (79%)
- Aux demandeurs d'emploi (revenu > à 150% du RSA à taux plein ou RSA socle)
- Aux salariés dont l'entreprise ou l'administration à signer un plan de mobilité avec Viacités
- Aux entreprises pour les déplacements professionnels de leurs salariés.

Viacités travaille désormais à l'élaboration d'une politique globale, dynamique et ambitieuse de mobilités durables. Ainsi de nombreux chantiers sont ouverts dont l'élaboration d'un plan neige afin d'améliorer le fonctionnement des transports publics en période de grand froid et la promotion d'une autre utilisation de la voiture : le covoiturage et l'autopartage.

Source : Viacités

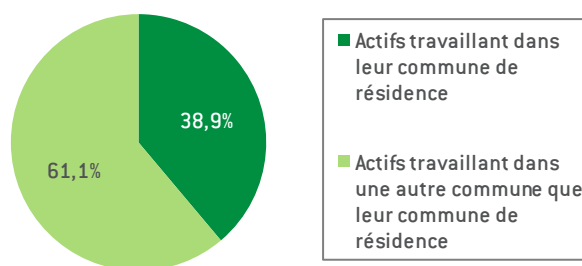
Équipement automobile des ménages de Caen la mer, de Basse-Normandie et de France en 2006

Graphique 11 : Taux d'équipement automobile des ménages de Caen la mer, de Basse-Normandie et de France en 2006



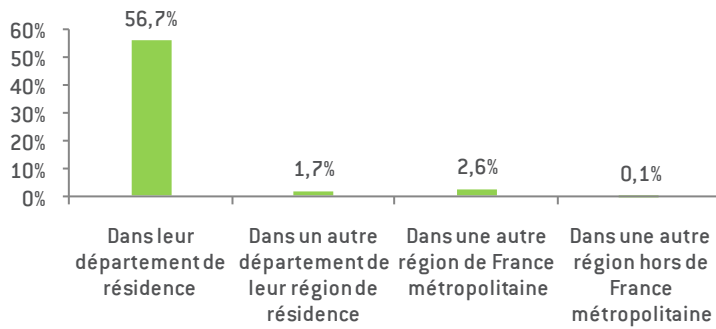
Source : INSEE, recensement de la population 2006, juin 2009

Graphique 12 : Lieu de travail des actifs en situation d'emploi résident dans la zone de Caen la mer en 2006



Source : INSEE, recensement de la population 2006, juin 2009

Lieu de travail des actifs de Caen la mer travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence en 2006



En 2006, sur 88 619 actifs résidant à Caen la mer, **près de 4 actifs sur 10 travaillent dans leur commune de résidence** tandis que sur les 61% ne travaillant pas dans leur commune de résidence, la quasi-totalité travaille dans son département de résidence.

Source : INSEE, recensement de la population 2006, juin 2009

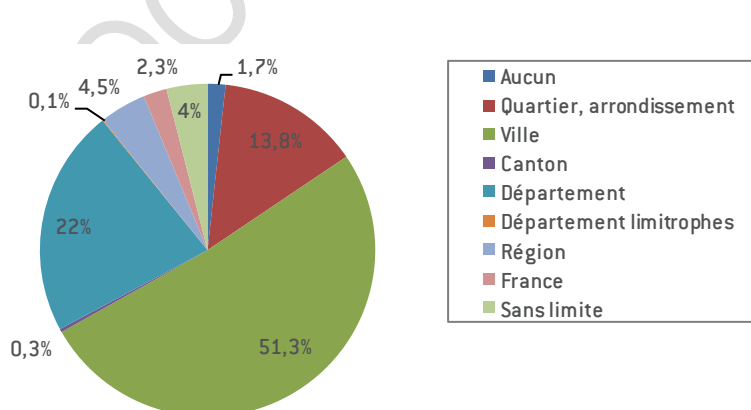
Mobilité chez les jeunes en 2009

Tableau 13 : **Répartition des jeunes suivis par la Mission Locale de l'agglomération de Caen suivant les types de permis en 2009 [en %]**

Permis	Parts en %
Permis motocyclettes toutes cylindrées	1,5%
Permis véhicules de - 10 places	28,7%
Permis poids lourds	0,3%
Pas de permis	53,2%
Brevet de sécurité routière	0,8%
Permis en cours	15,5%
Total	100%

Source : La Mission Locale de l'agglomération Caennaise, 2010

Graphique 14 : **Périmètre de mobilité des jeunes suivis par la Mission Locale de l'agglomération de Caen**



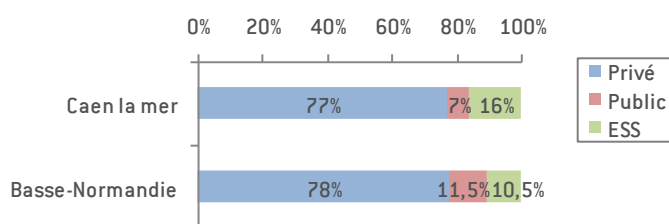
Source : La Mission Locale de l'agglomération Caennaise, 2010

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE et ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

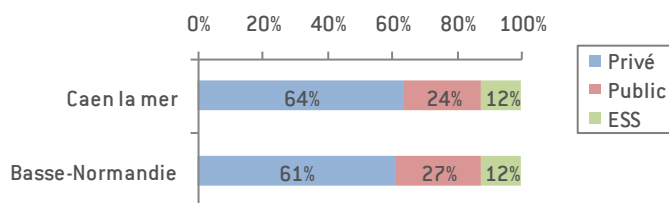
» Établissements et effectifs salariés

Graphique 15 : Répartition des établissements par type de secteur sur Caen la mer et en Basse-Normandie au 31/12/2007



Source : INSEE CLAP 2007, Traitement CRESS, 2010

Graphique 16 : Répartition des effectifs par type de secteur sur Caen la mer et en Basse-Normandie au 31/12/2007



Source : INSEE CLAP 2007, Traitement CRESS, 2010

Graphique 17 : Nombre d'établissements salariés sur Caen la mer, en Basse-Normandie et en France de 2000 à 2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Caen la mer	6 627	6 750	6 698	6 742	6 746	6 857	6 920	7 008	7 035
Basse-Normandie	34 293	34 717	34 493	34 732	34 679	35 004	35 421	36 086	35 863
France	1 513 946	1 530 557	1 531 558	1 531 850	1 543 575	1 548 056	1 569 269	1 604 404	1 608 691

Source: Pôle emploi, 2009

Les très petites entreprises sont majoritaires

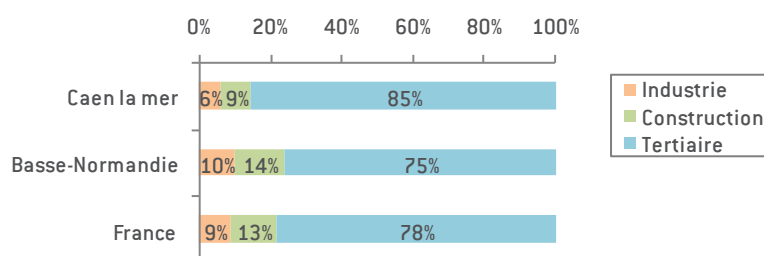
Tableau 18 : Établissements et des effectifs salariés par taille pour Caen la mer, la Basse-Normandie et la France métropolitaine à fin décembre 2008

Taille	Caen la mer		Basse-Normandie		France métropolitaine	
	Total salarié	Nombre d'établissements	Total salarié	Nombre d'établissements	Total salarié	Nombre d'établissements
1 à 4 salariés	1 004	488	45 366	22 918	2 018 383	1 011 362
5 à 9 salariés	1 037	162	43 627	6 690	2 012 387	307 174
10 à 19 salariés	932	70	41 937	3 103	1 960 273	145 766
20 à 49 salariés	1 907	57	62 547	2 010	2 851 296	92 245
50 à 99 salariés	1 139	17	47 026	686	2 062 507	30 090
100 à 199 salariés	1 274	10	41 640	303	1 876 153	13 671
200 à 499 salariés	826	3	40 119	132	1 964 193	6 596
Plus de 500 salariés	0	0	21 929	21	1 787 257	1 813
Total	8 119	807	344 191	35 863	16 532 449	1 608 717

Source : Pôle emploi Basse-Normandie – Service Statistiques Etudes et Evaluation

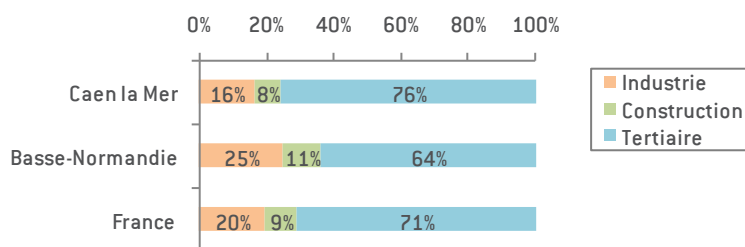
Un territoire fortement tertiarisé

Graphique 19 : Répartition des établissements suivant le secteur d'activité sur Caen la mer, en Basse-Normandie et en France en 2008



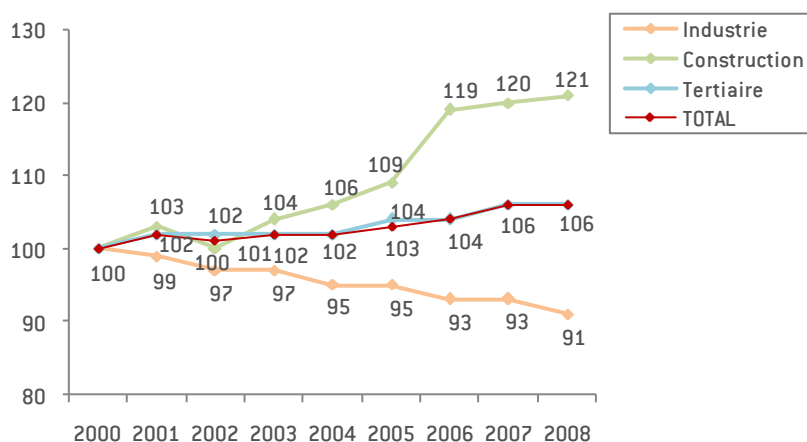
Source : Pôle Emploi, 2009

Graphique 20 : Répartition des salariés suivant le secteur d'activité sur Caen la mer, en Basse-Normandie et en France en 2008



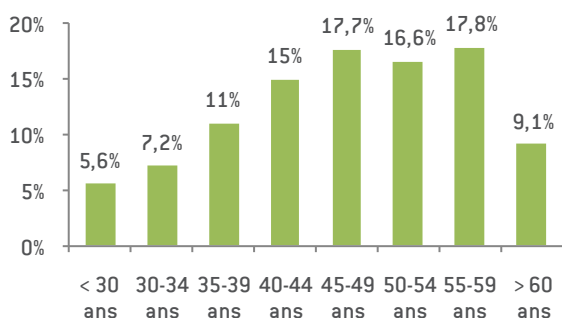
Source : Pôle Emploi, 2009

Graphique 21: Évolution du nombre d'établissements par secteur d'activité dans l'agglomération de Caen la mer de 2000 à 2008 (indice base 100 en 2000)



Emploi agricole

Graphique 22 : Répartition des exploitants agricoles bas-normands par classe d'âge en 2008



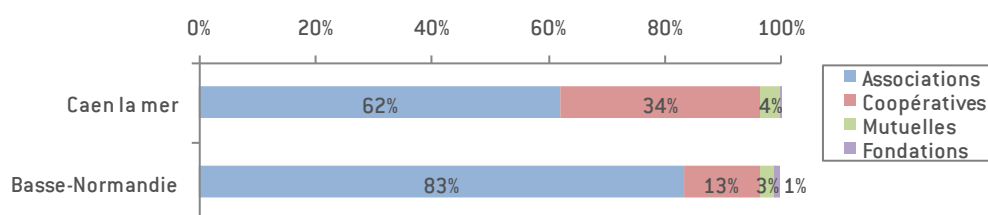
Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, 2010

ZOOM : L'ESS ET LES SIAE

Économie Sociale et Solidaire

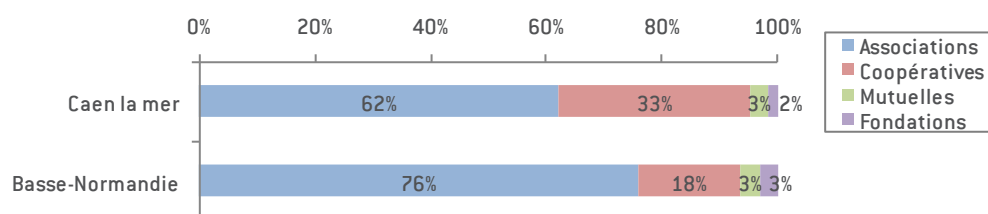
L'économie sociale et solidaire - ou tiers secteur - se compose de l'ensemble des activités économiques ayant le statut d'association, de coopérative, de mutuelle ou de fondation. Ces organisations privées sont présentes dans de nombreux secteurs et partagent un ensemble de caractéristiques et de valeurs qui fondent leur identité.

Graphique 23: Répartition des établissements de L'ESS par type d'établissement sur Caen la mer et en Basse-Normandie en 2007



Source : INSEE CLAP, Traitement CRESS, 2009

Graphique 24: Répartition des effectifs salariés de L'ESS par type d'établissement sur Caen la mer et en Basse-Normandie en 2007



Source : INSEE CLAP, Traitement CRESS, 2009

Structure d'Insertion par l'Activité Économique

Annexe 25 : Présentation des SIAE

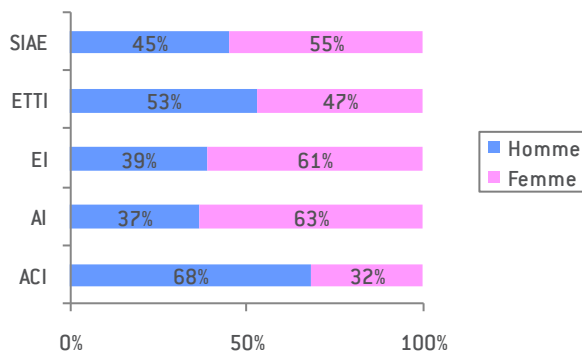
Les ACI proposent à des personnes très éloignées de l'emploi une première étape de réinsertion par le travail. Ils sont neuf fois sur dix mis en œuvre par une association mais ils peuvent aussi être créés et assumés par une commune, un département, un établissement public de coopération intercommunale,...

Les AI peuvent être un point d'entrée dans un parcours d'insertion. Elles ont été créées pour éviter aux chômeurs la rupture avec le marché de l'emploi. Elles embauchent des salariés en insertion, puis les mettent à disposition de particuliers, d'associations, de collectivités locales et d'entreprises. Il s'agit généralement de travaux occasionnels, d'emplois de maison, d'entretien ou de nettoyage.

Les EI s'inscrivent dans des marchés concurrentiels, tout en employant des personnes en difficulté auxquelles elles assurent un accompagnement social : jeunes en grandes difficultés, chômeurs de longue durée, allocataires du RSA, anciens détenus. L'objectif est de permettre à ces personnes d'acquérir une plus grande autonomie afin d'accéder à une formation qualifiante ou à un emploi.

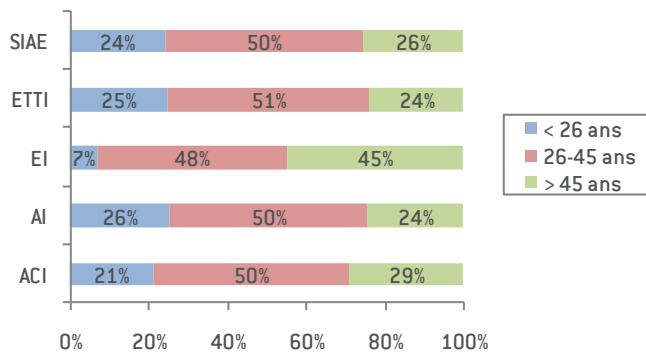
Les ETTI sont des associations ou des sociétés commerciales qui proposent des offres d'emploi du secteur du travail temporaire à des personnes en fin de parcours d'insertion, souvent dans la manutention, le bâtiment, l'entretien et le nettoyage.

Graphique 26 : Répartition des effectifs des SIAE suivant le sexe en 2009



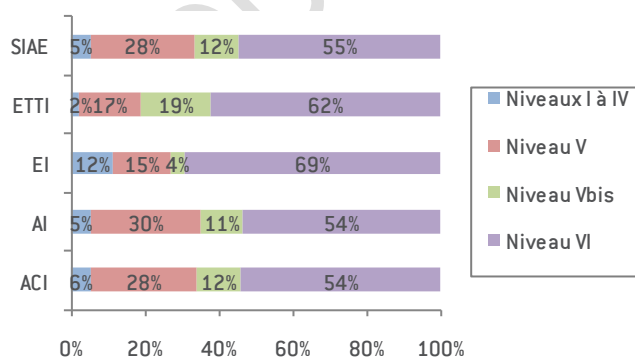
Source : DDTEFP, 2010

Graphique 27 : Répartition des effectifs des SIAE suivant l'âge en 2009



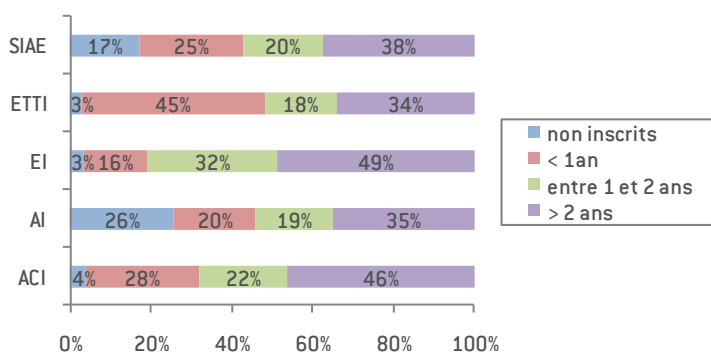
Source : DDTEFP, 2010

Graphique 28 : Répartition des effectifs des SIAE suivant le niveau de diplôme en 2009



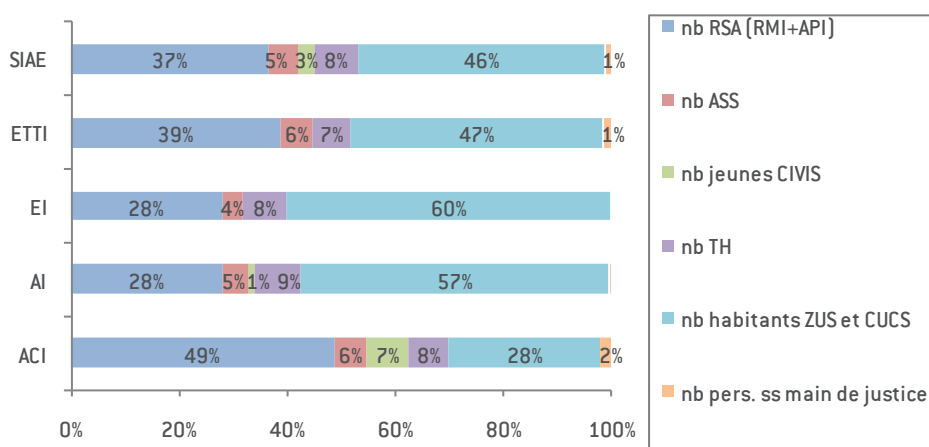
Source : DDTEFP, 2010

Graphique 29 : Répartition des effectifs des SIAE suivant leur ancienneté de chômage en 2009



Source : DDTEFP, 2010

Graphique 30 : Répartition des effectifs des SIAE suivant le profil du demandeur en 2009



Source : DDTEFP, 2010

Zoom : Établissements et effectifs salariés en ZFU

Tableau 31 : Répartition des établissements et des salariés en ZFU par secteur d'activité à Caen en 2009

Secteurs	Etablissements		Salariés	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Industries agricoles et alimentaires	1	2%	2	1%
Construction	2	4%	3	1%
Commerce	8	17%	63	27%
Transports	1	2%	1	0%
Activités immobilières	2	4%	3	1%
Services aux entreprises hors travail temporaire	8	17%	72	30%
Services aux particuliers	4	9%	27	12%
Education, sante, action sociale	10	21%	34	14%
Non renseigné	11	24%	34	14%

Total	47	100%	239	100%
-------	----	------	-----	------

Source : URSSAF, 2010

Tableau 32: Répartition des établissements et des salariés en ZFU par secteur d'activité à Hérouville Saint-Clair en 2009

Secteurs	Etablissements		Salariés	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Industries agricoles et alimentaires	1	2%	6	3%
Construction	4	8%	15	7%
Commerce	7	14%	21	10%
Services aux entreprises hors travail temporaire	4	8%	18	8%
Services aux particuliers	8	16%	65	30%
Education, sante, action sociale	10	20%	23	11%
Administration	1	2%	8	4%
Non renseigné	15	30%	59	27%
Total	50	100%	215	100%

Source : URSSAF, 2010

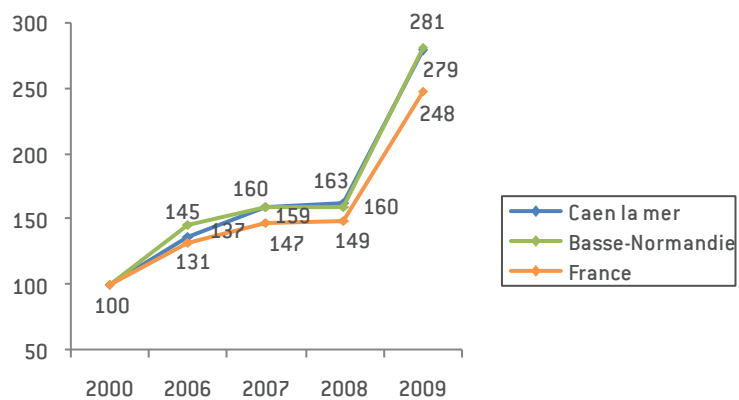
❖ Créations d'entreprises

Tableau 33: Nombre de créations d'entreprises depuis 2000 sur Caen la mer, en Basse-Normandie et en France

	2000	2006	2007	2008	2009
Caen la mer	841	1 152	1 339	1 367	2 349
Basse-Normandie	4 156	6 043	6 638	6 632	11 683
France	263 997	347 125	388 053	393 658	653 732

Source : INSEE - SIRENE / Traitement Synergia

Graphique 34: Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis 2000 sur Caen la mer, Basse Normandie et France [indice base 100 en 2000]



Source : INSEE - SIRENE / Traitement Synergia

DOCUMENT DE TRAVAIL

Annexe 35 : Régime de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire.

L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la microentreprise (réaliser moins de 80 000 euros de chiffre d'affaires pour une activité commerciale ou moins de 32 000 euros pour les prestations de services et les activités libérales). La personne physique doit opter pour exercer en franchise de TVA.

L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi :

- d'un régime microsocial simplifié (mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales) ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ;
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime microfiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de taxe professionnelle pendant trois ans à compter de la date de création.

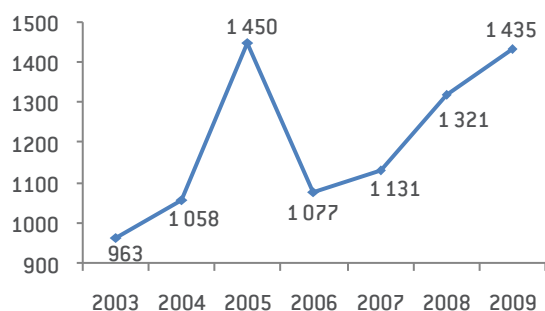
Source : INSEE, février 2010

❖ Défaillances d'entreprises

Une **procédure de redressement judiciaire** est ouverte, lorsqu'une entreprise est dans l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible. Ainsi, toutes les dettes sont gelées. Les nouvelles dettes doivent être payées normalement, celles antérieures au jugement d'ouverture seront payées dans le cadre d'un plan de redressement.

La procédure de liquidation judiciaire est synonyme de la fin de l'entreprise. Elle est ouverte contre l'entreprise en état de cessation des paiements, et dont le redressement est manifestement impossible.

Graphique 36 : Évolution du nombre de radiations au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen de 2003 à 2009



Source : Tribunal de Commerce de Caen, 2010

Sur la période 2003-2009, le nombre de radiations s'est fortement accéléré **(+49%)**. En 2009, **1 435 commerces ou sociétés** ont été **radiés** du Registre du Commerce et des sociétés de Caen.

Les radiations d'entreprises sont liées à la conjoncture économique. Ainsi, en période de ralentissement de la croissance, on compte davantage de radiations, tel est le cas en 2005, en 2008 et 2009.

PROSPECTIVE D'AMENAGEMENT TERRITORIAL ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

❖ Mutations économiques (secteurs en développement – secteurs en difficulté)

Pépinières d'entreprises sur Caen la mer

Annexe 37 : Définitions

Pépinière d'entreprises

Une pépinière d'entreprises est un organisme qui apporte un soutien fort à certains types de créateurs ou de jeunes entreprises en :

- leur proposant une solution d'hébergement dans des locaux modernes, fonctionnels et adaptés à leurs besoins moyennant un loyer à des conditions avantageuses pour une durée pouvant aller jusqu'à 23 mois.
- leur offrant une palette de services sur place : assistance (conseils juridiques et de gestion, facilitation), formation, animation, secrétariat partagé, salle de réunion, équipements divers (reprographie, vidéoprojecteur, etc.).

Chaque pépinière a ses propres critères pour sélectionner les entreprises hébergées. Résider en pépinière permet de limiter les frais fixes et de transformer certaines charges fixes en charges variables (ex. : coût des photocopies payées à l'unité au lieu d'acquérir un photocopieur). L'activité de pépinière fait l'objet de la norme AFNOR : "NF X50-770 Octobre 2003 : accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise".

Hôtel d'Entreprises

Un Hôtel d'Entreprises est une structure d'hébergement d'entreprises, louant des locaux et proposant des services mutualisés annexes à des entreprises indépendantes les unes des autres, appartenant à la catégorie de l'offre classique d'immobilier d'entreprises.

Incubateur

Structure d'accompagnement spécialisée offrant une palette de services adaptés aux porteurs de projets de start-up (innovation, high tech, NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication),...) mobilisant autour d'eux un ensemble de ressources techniques et logistiques et les hébergeant jusqu'à leur sortie vers une pépinière ou un local industriel. La rémunération de l'incubateur peut comporter une partie du capital des sociétés hébergées.

Couveuse d'entreprises

Une couveuse est un lieu d'accueil, au sein duquel les créateurs peuvent tester leur activité en grandeur réelle et valider la faisabilité économique de leur projet :

- dans le cadre d'un parcours sécurisé,
- en bénéficiant d'un accompagnement professionnel,
- et cela avant la création de leur entreprise.

La seule couveuse présente sur le territoire bas-normand est située à Cherbourg.

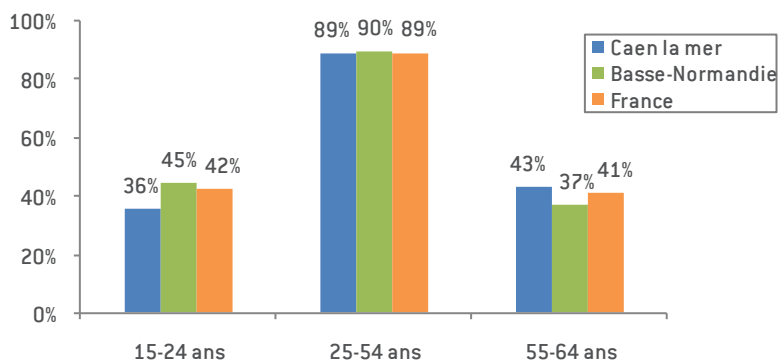
Source : Entreprendre en Basse-Normandie

DOCUMENT DE TRAVAIL

MARCHÉ DE L'EMPLOI

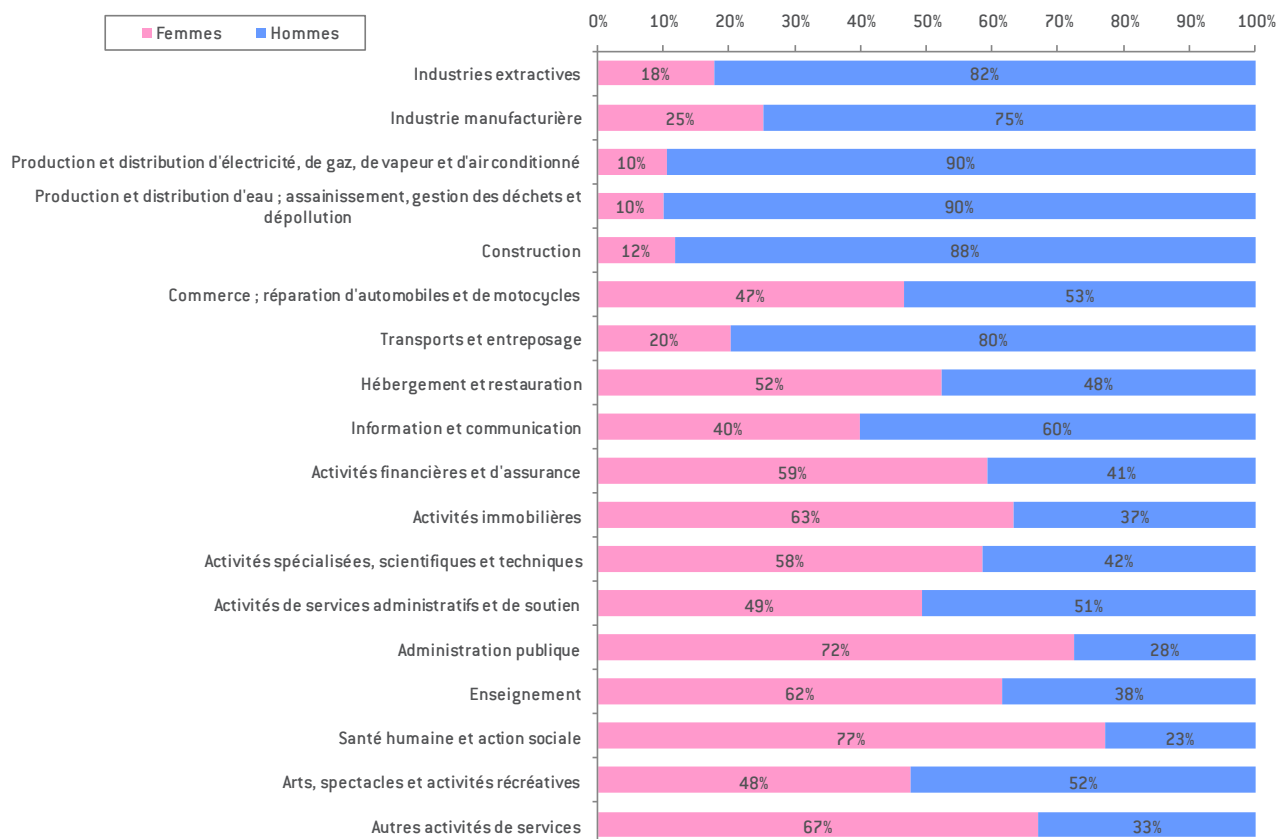
CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

Graphique 38 : Taux d'activité par âge à Caen la mer, en Basse-Normandie et en France en 2006



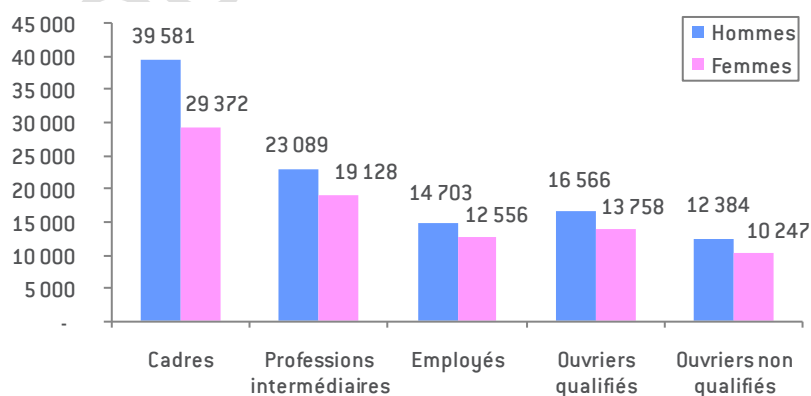
Source : INSEE, Recensement de la population 2006, juin 2009

Graphique 39 : Répartition des salariés par sexe suivant les différents secteurs d'activité sur Caen la mer en 2008 (en %)



Source : Pôle Emploi, 2009

Graphique 40 : Revenus salariaux annuels moyens par Profession et Catégorie Socioprofessionnel suivant le sexe de la Basse-Normandie en 2007



Source : INSEE, DADS, 2008

DEMANDE D'EMPLOI

❖ Caractéristiques de la demande d'emploi

Évolution de la demande d'emploi

Tableau 41 : Répartition des DEFM suivant les catégories A, B, C, D et E au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie

	Caen la mer	Basse-Normandie
catégorie A	11 064	57 040
catégorie B	2 484	14 376
catégorie C	2 909	16 323
catégorie D	967	5 767
catégorie E	743	4 352
catégorie A+B+C+D+E	18 167	97 858

Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

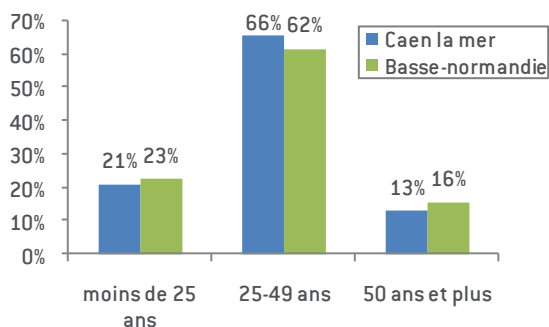
DOCUMENT DE TRAVAIL

Tableau 42 : **Effectifs des DEFM des catégories A, B et C par sexe, par âge, par niveau de formation, par qualification, par durée d'inscription, par motif d'inscription et par motif de sortie sur Caen la mer et en Basse-Normandie en 2009**

		Caen la mer		Basse-Normandie		Poids de Caen la mer dans la région
		Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	
Sexe	Homme	8 920	54,2%	43 168	49,2%	20,7%
	Femme	7 537	45,8%	44 571	50,8%	16,9%
Âge	Moins de 25 ans	3 479	21,1%	19 842	22,6%	17,5%
	25-49 ans	10 804	65,6%	54 157	61,7%	19,9%
	50 ans et plus	2 174	13,2%	13 740	15,7%	15,8%
Niveau de formation	Niveaux I et II	2 078	12,6%	6 128	7,0%	33,9%
	Niveau III	1 726	10,5%	7 915	9,0%	21,8%
	Niveau IV	3 023	18,4%	15 834	18,0%	19,1%
	Niveau V diplômé	3 826	23,2%	25 305	28,8%	15,1%
	Niveau V non diplômé+Vbis+VI	5 753	35,0%	32 413	36,9%	17,7%
	non précisé	51	0,3%	144	0,2%	35,4%
Qualification	ONQ	1 877	11,4%	11 231	12,8%	16,7%
	OQ	1 919	11,7%	12 570	14,3%	15,3%
	EQ	3 832	23,3%	20 200	23,0%	19,0%
	ENQ	6 407	38,9%	33 980	38,7%	18,9%
	AMT	1 580	9,6%	6 509	7,4%	24,3%
	Cadres, ingés	746	4,5%	2 907	3,3%	25,7%
	non précisé	96	0,6%	342	0,4%	28,1%
Durée d'inscription	Moins d'un an	10 978	66,7%	59 118	67,4%	18,6%
	De un à deux ans	3 420	20,8%	18 142	20,7%	18,9%
	De deux ans et plus	2 059	12,5%	10 479	11,9%	19,6%
Motif d'inscription	licenciement éco	419	2,5%	3 172	3,6%	13,2%
	licenciement autre	1 209	7,3%	7 042	8,0%	17,2%
	démission	611	3,7%	3 468	4,0%	17,6%
	fin CDD	3 813	23,2%	23 963	27,3%	15,9%
	fin mission Interim	1 421	8,6%	7 701	8,8%	18,5%
	première entrée	1 153	7,0%	5 035	5,7%	22,9%
	reprise d'activité	1 421	8,6%	7 746	8,8%	18,3%
	autre cas	6 411	39,0%	29 612	33,8%	21,7%
Motif de sortie	reprise d'emploi	4 615	21,2%	28 744	25,1%	16,1%
	entrée en stage	1 643	7,5%	9 605	8,4%	17,1%
	absence au contrôle	9 671	44,4%	45 295	39,5%	21,4%
	arrêt de recherche	1 582	7,3%	10 065	8,8%	15,7%
	changement d'ALE	13	0,1%	3 451	3,0%	0,4%
	radiation administrative	2 442	11,2%	10 127	8,8%	24,1%
	autre cas	1 818	8,3%	7 266	6,3%	25,0%
	Ensemble	16 457	100%	87 739	100%	18,8%

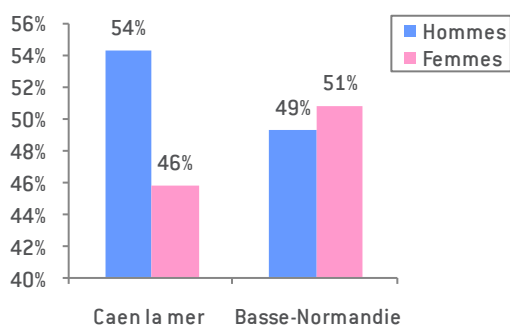
Caractéristiques des demandeurs d'emploi

Graphique 43 : Répartition des DEFM catégories A, B, et C suivant les tranches d'âges au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



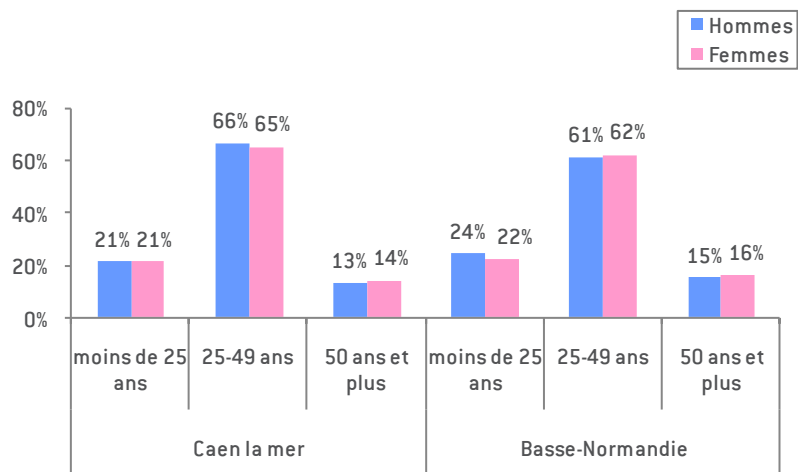
Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

Graphique 44 : Répartition des DEFM des catégories A, B et C suivant le sexe au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

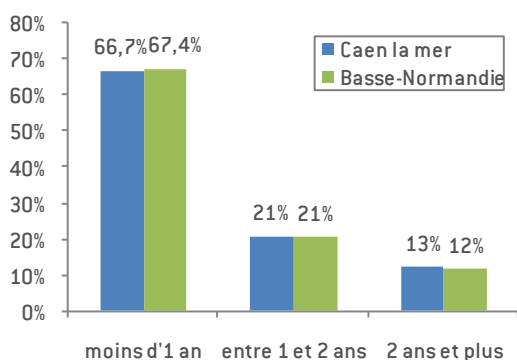
Graphique 45 : Répartition des DEFM des catégories A, B et C suivant leur âge et leur sexe au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

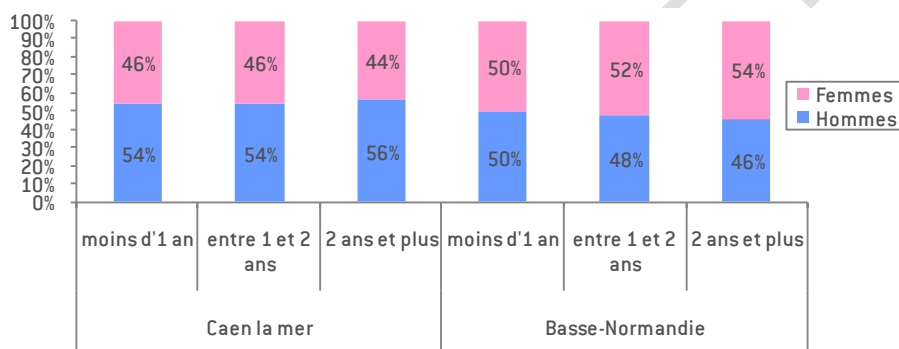
DOCUMENT DE TRAVAIL

Graphique 46 : Répartition des DEFM des catégories A, B et C suivant leur ancienneté de chômage au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

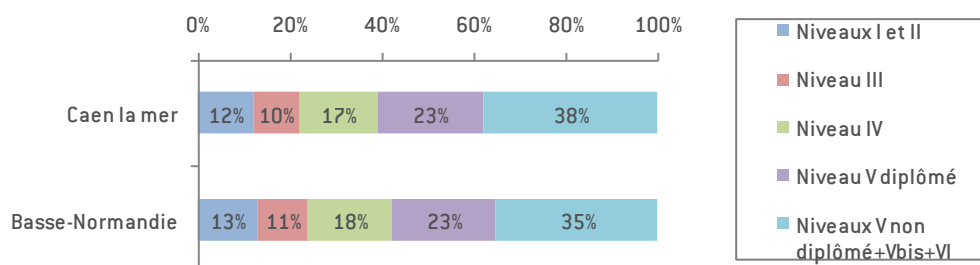
Graphique 47 : Répartition des DEFM des catégories A, B et C suivant leur sexe et leur ancienneté au chômage au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

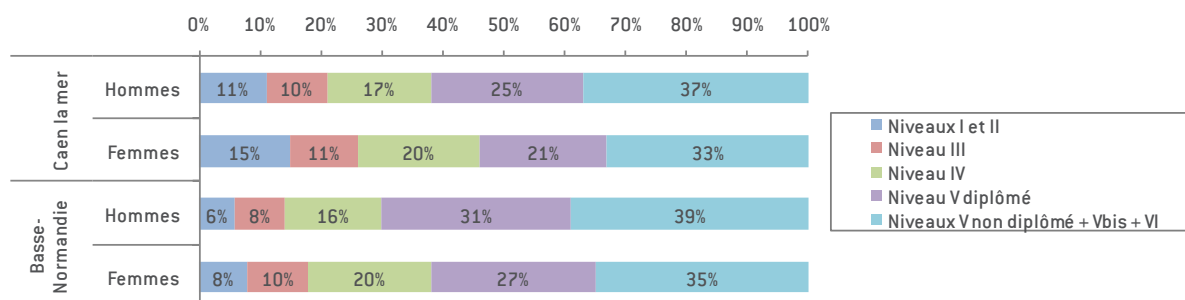
Au 31/12/2009 sur le territoire de Caen la mer, quelque soit leur ancienneté au chômage, les hommes sont plus nombreux que les femmes et ils sont davantage lorsque l'ancienneté au chômage est de 2 ans et plus. En Basse-Normandie, les femmes qui sont plus nombreuses mais pour le cas d'une ancienneté au chômage de moins d'un an, les hommes sont autant que les femmes.

Graphique 48 : Répartition des DEFM des catégories A, B et C suivant leur niveau de formation au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



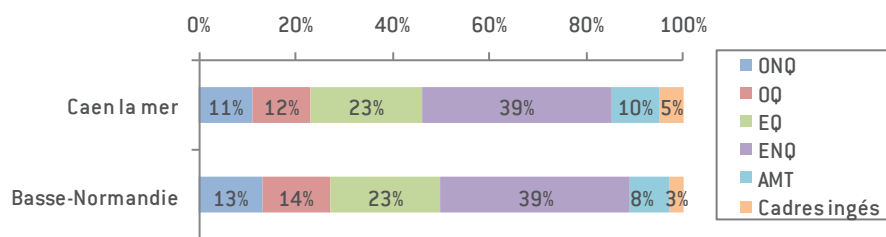
Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

Graphique 49 : Répartition des DEFM des catégories A, B et C selon leur niveau de formation et leur sexe au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



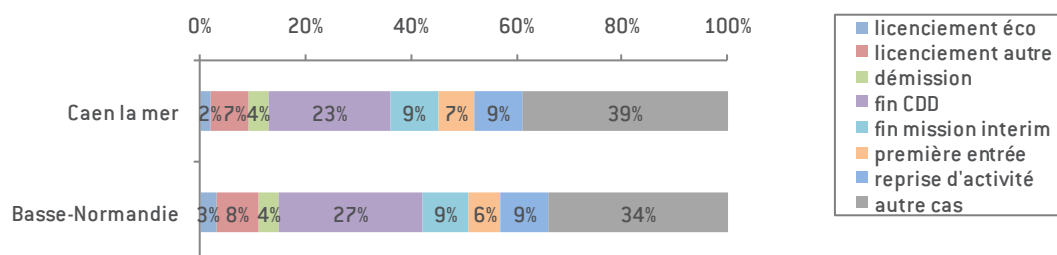
Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

Graphique 50 : Répartition des DEFM des catégories A, B et C suivant leur qualification au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



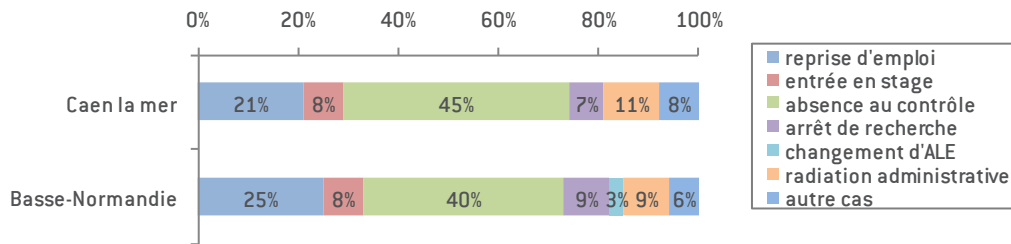
Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

Graphique 51 : Répartition des DEFM catégories A, B et C selon le motif de leur inscription au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

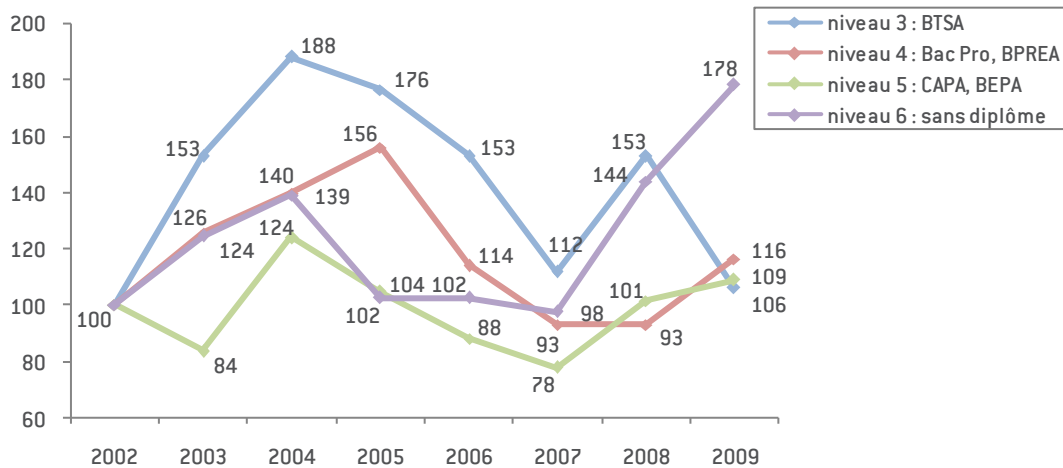
Graphique 52 : Répartition des DES selon le motif de leur sortie de pôle emploi au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

Demande d'emploi agricole

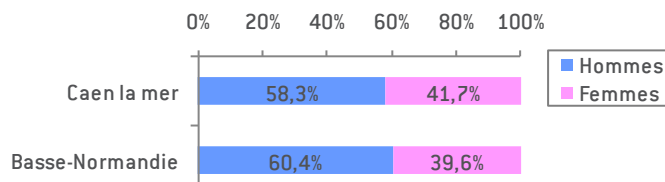
Graphique 53 : Évolution du nombre de demandes d'emploi agricole reçues par niveau de diplôme à Caen la mer sur la période de 2002 à 2009 (indice base 100 en 2002)



Source : Agri'emploi, 2010

Demande d'emploi des personnes handicapées

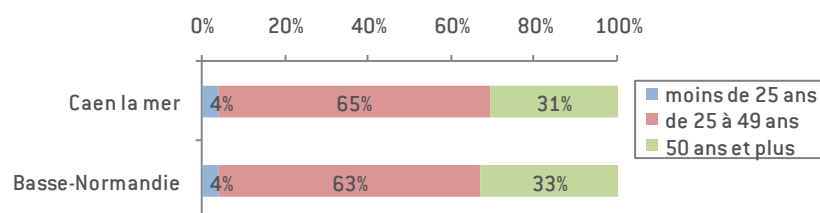
Graphique 54 : Répartition des DEFM handicapés des catégories A, B et C suivant leur sexe au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

DOCUMENT DE TRAVAIL

Graphique 55 : **Répartition des DEFM handicapés des catégories A, B et C suivant leur âge au 31/12/2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie**



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

Zoom : le dispositif Cap emploi

Annexe 56 : Le dispositif Cap emploi

Dans le cadre d'une compétence départementale, au sein du réseau national, chaque Cap emploi assure une mission de service public en complément de Pôle Emploi.

L'objectif de Cap Emploi est de favoriser l'embauche des personnes handicapées dans les entreprises.

Le handicap est un frein majeur à l'emploi compte tenu :

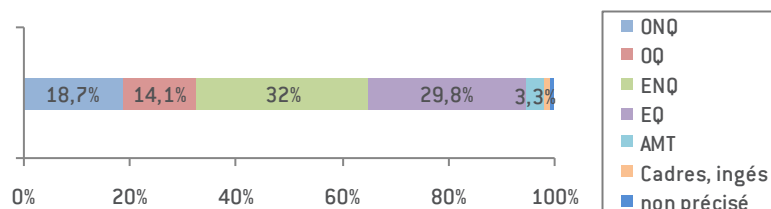
- Des représentations que l'on se fait de l'handicap,
- De la difficulté pour les personnes handicapées à bien intégrer leur handicap, en conservant une image de soi positive,
- De la nécessité d'envisager une reconversion professionnelle suite à un accident ou une maladie, et donc de développer de nouvelles compétences,
- Et de prendre en compte l'évolution du handicap ainsi que du travail.

L'accompagnement est basé sur la relation à la personne, orienté vers le développement de son autonomie et de son employabilité, appuyé sur des relations de coopération partenariale avec tous les opérateurs intervenant dans le parcours d'accès à l'emploi ou de maintien.

Source : Cap Emploi

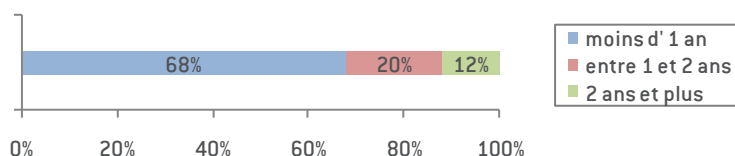
Demande d'emploi dans les ZUS

Graphique 57 : **Répartition des DEFM de la catégorie A selon le niveau de qualification en 2009 en ZUS sur Caen la mer**



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

Graphique 58 : Répartition des DEFM de la catégorie A selon l'ancienneté de chômage en 2009 en ZUS sur Caen la mer



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

Zoom : les publics du PLIE

Annexe 59 : Missions et Protocole du PLIE

Le PLIE constitue un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail (notamment les Demandeurs d'Emploi de longue durée, les allocataires de minima sociaux, les jeunes peu ou pas qualifiés, les habitants des zones urbaines sensibles, les travailleurs handicapés). Son objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Ainsi, chaque année, le PLIE élabore une programmation d'opérations répondant aux besoins des publics visés, dans le cadre de différentes étapes de parcours :

- Élaboration du projet professionnel
- Formation (ou accès à la formation)
- Accès à l'emploi
- Suivi dans l'emploi
- Levée des freins périphériques (mobilité, image de soi, E)

Les opérations, collectives ou individuelles, sont mises en œuvre, sur la base d'un cahier des charges, par des opérateurs avec lesquels une convention est signée.

Ces opérations sont co-financées avec le concours du FSE.

L'objectif du protocole du PLIE sur la période de 2007 à 2011 est d'accueillir 2000 personnes.

Le nombre de participants accompagnés sur le protocole 2007-2011 sont au nombre de 1 484, l'objectif est donc réalisé à 74% au 31/12/2009.

Au 31/12/2009, 647 personnes sont en situation d'emploi.

Le nombre de participants en parcours au 31/12/2009 est de 718, le nombre de sorties positives (CDI ou CDD de plus de 6 mois) est de 467 et le nombre de personnes en situation d'emploi (autre que CDI ou CDD de plus de 6 mois) est de 180.

Source : PLIE du pays de Caen, 2010

Tableau 60 : **Répartition des 1484 participants par communes de Caen la mer au 31/12/2009**

Communes de Caen la mer	Effectifs	%
Authie	4	0%
Benouville	3	0%
Bièville Beuville	4	0%
Blainville sur orne	20	1%
Bretteville sur Odon	9	1%
Caen	901	61%
Cambes en plaine	1	0%
Carpiquet	4	0%
Colombelles	28	2%
Cormelles le royal	18	1%
Cuverville	6	0%
Dèmouville	11	1%
Epron	3	0%
Eterville	1	0%
Fleury sur orne	25	2%
Giberville	11	1%
Hermanville sur mer	0	0%
Herouville Saint Clair	300	21%
Ifs	58	4%
Lion sur mer	8	1%
Louvigny	3	0%
Mathieu	1	0%
Mondeville	49	3%
Périers sur le Dan	1	0%
Saint Aubin d'Arquenay	1	0%
Saint Contest	0	0%
Saint Germain la Blanche Herbe	14	1%
Sannerville	0	0%
Villons les Buissons	0	0%
TOTAL	1 484	100%

Source : PLIE du pays de Caen, 2010

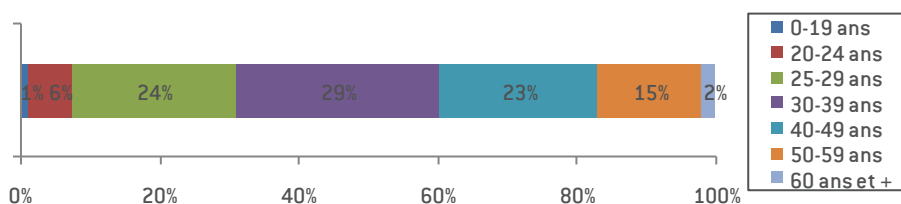
Tableau 61 : **Répartition des participants suivant le niveau de formation et le sexe au 31/12/2009**

Niveaux de formation	Hommes	Femmes	Total	%
I	3	9	12	1%
II	19	14	33	2%
III	39	43	82	5%
IV	74	114	188	13%
V	278	283	561	38%
VBIS	123	126	249	17%
VI	165	177	342	23%
9 (diplôme étranger sans équivalence en France)	7	10	17	1%
TOTAL	708	776	1484	100%

Source : PLIE du pays de Caen, 2010

Allocataires de minima sociaux

Graphique 62: **Répartition des allocataires du RSA par âge sur Caen la mer en 2009**



Source : CAF de Caen, 2010

Tableau 63: **Répartition des allocataires du RSA selon l'ancienneté dans le dispositif sur Caen la mer en 2009**

Ancienneté	Allocataires du RSA	
	Effectifs	%
0-6 mois	1653	22%
7-12 mois	1944	25%
13-24 mois	1123	15%
25-36 mois	638	8%
37-48 mois	483	6%
49 mois et +	1836	24%
Total	7677	100%

Source : CAF de Caen, 2010

Les données tiennent compte de l'ancienneté dans le RMI et l'API.

Tableau 64: **Répartition des allocataires du RSA selon la situation familiale sur Caen la mer en 2009**

Situations familiales	Allocataires du RSA	
	Effectifs	%
isolés	3885	51%
monoparents 1 enfant à charge	1384	18%
monoparents 2 enfants à charge	791	10%
monoparents 3 enfants à charge	317	4%
monoparents 4 enfants et + à charge	160	2%
couple sans enfant	240	3%
couple 1 enfant à charge	272	4%
couple 2 enfants à charge	331	4%
couple 3 enfants à charge	168	2%
couple 4 enfants et + à charge	129	2%
Total	7677	100%

Source : CAF de Caen, 2010

Tableau 65: **Effectifs d'allocataires de l'ASS et évolution annuelle au 31 décembre de 2000 à 2009 sur Caen la mer**

Années	Nombre d'allocataires	Evolution annuelle (%)
2002	673	-6,9%
2003	572	-15,0%
2004	570	-0,3%
2005	680	+19,3%
2006	619	-9,0%
2007	545	-12,0%
2008	485	-11,0%
2009	497	+2,5%

Source : Pôle emploi, 2010

❖ Licenciements économiques

Conventions de revitalisation économique à Caen la mer

Annexe 66 : Les conventions de revitalisation économique

Les entreprises de 50 à 1000 salariés et n'appartenant pas à un groupe de 1000 salariés et les entreprises de 1000 salariés et plus ou appartenant à un groupe de plus de 1000 salariés sont assujetties à une obligation de revitalisation lorsqu'elles procèdent à des licenciements collectifs affectant, par leur ampleur, l'équilibre des bassins d'emploi. Les entreprises en situation de redressement ou de liquidation judiciaires en sont exemptées. Ainsi, elles doivent contribuer à un nombre de créations d'emplois équivalent à celui qu'elles ont supprimé par le biais d'actions qu'elles financent [montant minimum de deux fois la valeur mensuelle brute du SMIC par emploi supprimé]. Une convention,

conclue entre la Préfecture et l'Etat, définit la nature et les modalités de financement, ainsi que la mise en œuvre des actions prévues.

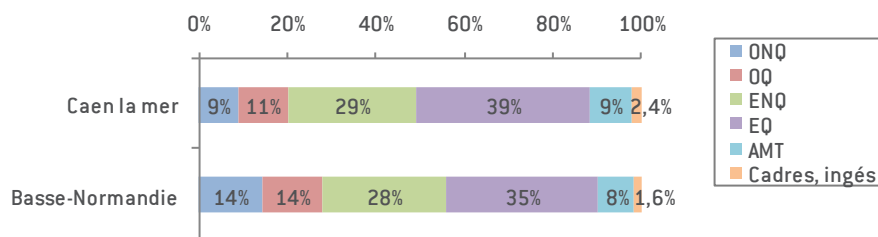
Source : MEFAC, 2010

OFFRE D'EMPLOI

» Nombre, évolution et caractéristiques des offres d'emploi

Caractéristiques de l'offre d'emploi

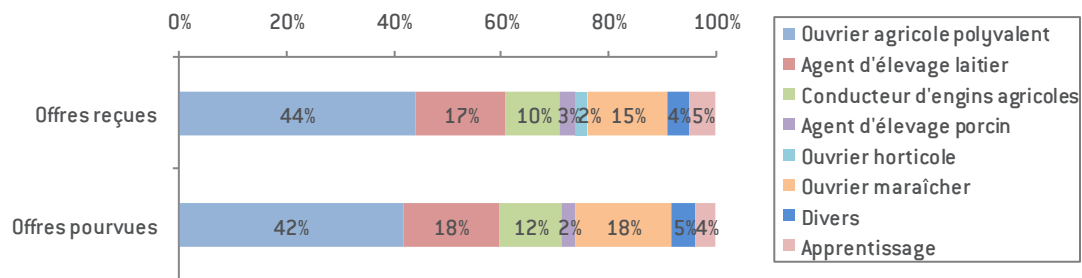
Graphique 67: Répartition des offres d'emploi selon le niveau de qualification au 4^{ème} trimestre de 2009 sur Caen la mer et en Basse-Normandie



Source : Pôle emploi / DRTEFP, 2010

Offre d'emploi agricole

Graphique 68: Répartition des offres d'emplois reçues et pourvues du secteur agricole par types d'emploi sur Caen la mer en 2009



Ce graphique ne prend pas en compte les emplois saisonniers de récolte de fruits et légumes.

Source : Agri'emploi, 2010

» Intérim

Graphique 69 : Répartition des missions intérimaires en ETP par secteur d'activité au 31/12/2009 dans le Calvados, en Basse-Normandie et en France



Source : DRTEFP, 2010

Tableau 70 : Répartition des missions intérimaires en ETP par secteur d'activité (NAF niveau A17) au 31/12/2009 dans le Calvados, en Basse-Normandie et en France

Libellé A17	Calvados	Basse-Normandie	France
Agriculture, sylviculture et pêche	0,6%	0,9%	0,5%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	12,2%	15,2%	8,9%
Cokéfaction et raffinage	0%	0%	0,1%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	2,6%	3,1%	4,9%
Fabrication de matériels de transport	2,8%	5,8%	4,3%
Fabrication d'autres produits industriels	16,0%	20,8%	17,2%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,8%	3%	3,6%
Construction	22,5%	22,5%	22,4%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,3%	10%	10,2%
Transports et entreposage	10,6%	7,1%	10,1%
Hébergement et restauration	1%	0,8%	1,6%
Information et communication	3,7%	2,2%	1,5%
Activités financières et d'assurance	1,7%	1%	1,9%
Activités immobilières	0,7%	0,7%	0,5%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	5,3%	4,1%	7,9%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1,3%	1,2%	2,4%
Autres activités de services	1,3%	1%	1,2%
Inconnu	0,6%	0,7%	0,8%
Total	100%	100%	100%

Source : DRTEFP, 2010

» Perspectives d'emplois

Tableau 71 : **Répartition des difficultés de recrutement pressenties sur le bassin de Caen par famille de métiers pour 2010**

Famille de métiers	Difficultés à recruter[%]	Projets de recrutement
Ensemble ouvriers de la construction et du bâtiment	59%	351
Ensemble autres techniciens et employés	49%	140
Ensemble fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services	44%	3 799
Ensemble fonctions sociales et médico-sociales	43%	1 626
Ensemble fonctions d'encadrement	32%	589
Ensemble fonctions administratives	26%	755
Ensemble ouvriers des secteurs de l'industrie	23%	575
Ensemble autres métiers	20%	860
Total	39%	8 695

Source : Pôle emploi, BMO 2010

» Mesures de la politique d'emploi

Annexe 72 : Les contrats aidés

Les mesures du secteur non marchand

Le Contrat d'Avenir :

Les contrats d'avenir sont destinés à favoriser le retour à l'emploi des personnes bénéficiant du revenu minimum de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Ils ouvrent droit à des aides pour les employeurs. Le contrat est d'une durée déterminée de 2 ans (avec des possibilités de dérogation), à temps partiel. Durant la durée du contrat, le salarié perçoit un salaire calculé au minimum sur la base du SMIC horaire et peut dans certains cas continuer de percevoir une part de son allocation d'origine (RMI, ASS, AAH ou API), diminuée du montant de l'aide forfaitaire versée à l'employeur. Il bénéficie par ailleurs obligatoirement d'actions de formation et d'accompagnement.

Le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi :

Le contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations loi 1901, ...).

Les mesures du secteur marchand

Le Contrat de professionnalisation :

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic selon leur âge et leur niveau de formation, les salariés âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au SMIC ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale quand le bénéficiaire a entre 16 et 25 ans ou quand il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus.

Le Contrat Initiative Emploi :

Le contrat initiative emploi (CIE) a fait l'objet d'une profonde réforme dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Destiné à permettre un retour rapide à l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés importantes d'accès à l'emploi, ce contrat ouvre droit, pour les employeurs concernés, à une prise en charge par l'Etat d'une partie du coût de l'embauche et pour les salariés embauchés en CIE à un accompagnement, à de la formation, ou de la VAE en tant que de besoin. Le CIE s'adresse aux des personnes sans emploi, inscrites ou non à Pôle Emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) :

Dispositif organisé par l'Etat dans le cadre du plan de cohésion sociale (loi du 18 janvier 2005), CIVIS est un dispositif d'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes de 16 à 25 ans révolus, confrontés à un risque d'exclusion professionnelle. Il est prévu, pour les moins qualifiés d'entre eux, un renforcement du programme.

CIVIS est un contrat d'accompagnement conclu entre le jeune et la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise qui a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de projets d'insertion dans un emploi durable (contrat de travail d'une durée de 6 mois minimum dans le secteur marchand).

Il comprend :

- Un accompagnement personnalisé et régulier du jeune pour la construction d'un parcours d'insertion assuré par un conseiller-référent de la Mission Locale et contractualisé avec le jeune
 - ✓ pour une durée d'un an renouvelable une fois à raison d'un contact mensuel pour les jeunes de niveaux V et IV
 - ✓ pour une durée d'un an renouvelable autant de fois que nécessaire dans la limite du 26^{ème} anniversaire, pour les jeunes de niveau VI et V bis. Pour ces jeunes les plus en difficulté face à l'emploi, les modalités de l'accompagnement sont renforcées à raison d'un contact hebdomadaire pendant le 1er trimestre du contrat, un entretien mensuel ensuite.
- Le bénéfice du régime général de la sécurité sociale pendant les périodes où le jeune ne bénéficie d'aucune protection sociale.
- La possibilité de pouvoir bénéficier d'une allocation plafonnée par l'Etat à 900 € par an, versée pendant les périodes où le jeune majeur ne perçoit aucune rémunération ou allocation.

Source : Bilan 2006 de la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise

Dans ce cadre, la Mission Locale, pour le compte de l'Etat, met en œuvre un fonds spécifique, le fonds d'insertion professionnel pour les jeunes (FIPJ), qui permet de financer et de mobiliser des actions particulières en direction du public suivi en CIVIS.

OFFRE DE FORMATION CONTINUE

Annexe 73 : Les programmes de formation continue

Bilan de compétences

Chèque Formation Actions pré-qualifiantes et qualifiantes (CRBN)

Avec le "Chèque Formation", la Région propose une aide financière directe aux efforts de formation professionnelle des Bas-Normands.

L'objectif du Chèque formation est de permettre à des demandeurs d'emploi de construire un plan de formation individualisé qui permettra :

- de confirmer le choix d'un métier dans un secteur professionnel identifié
- d'acquérir des compétences de base exigées par ce métier
- d'accéder aux formations qualifiantes.

L'action alterne périodes au sein du centre de formation et en entreprise.

Tout demandeur d'emploi (à l'exception des jeunes sortis du système scolaire depuis moins d'un an, des démissionnaires de leur emploi pour lesquels une dérogation devra être demandée)

Priorité est donnée aux :

- jeunes de moins de 26 ans sans qualification professionnelle
- jeunes de moins de 26 ans diplômés de niveau V ou IV en difficultés d'insertion
- demandeurs d'emplois de longue durée, bénéficiaires du RMI ou de l'ASS, travailleurs en situation de handicap
- parents isolés avec enfants à charge.

Le recrutement et la sélection des stagiaires s'effectuent après l'identification du public par le réseau d'accueil (Mission Locale, PAIO, ANPE / CAP emploi).

Contrat d'Apprentissage

Création / Reprise d'entreprise (CRBN)

Espace Local d'Activités Novatrices (ELANS) (CRBN)

Les ELANS proposent une approche globale du retour à l'emploi pour les personnes les plus en difficultés.

Les parcours de formation et/ou d'intégration professionnelle, les activités proposées par les ELANS engagent chaque stagiaire à :

- travailler sur sa situation personnelle
- reprendre un rythme de vie (« redynamisation »)

- acquérir ou retrouver des repères socioprofessionnels
- développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être utiles à la vie professionnelle
- développer des compétences « éco-citoyennes » :
 - communiquer, se situer et s'engager en tant que citoyen (vie sociale)
 - s'insérer, se repérer, travailler (vie économique)
 - économiser, préserver, rationaliser (écologie).

Espace d'Orientation et d'Intégration Régional (ESPOIR) (CRBN)

Lancés en 2009 par la Région, les « ESP'OIR » soutiennent les Bas-Normands dans leurs projets de qualification professionnelle.

Les ESP'OIR proposent un accueil et un suivi personnalisé aux personnes en recherche d'emploi et en situation d'emploi précaire. L'accompagnement proposé comporte 3 phases :

- 1ère phase : Diagnostic et d'élaboration d'un parcours (un mois maximum)
- 2ème phase : Construction et validation d'un parcours (trois mois en moyenne)
 - ateliers thématiques (ex : connaissance du territoire)
 - identification des besoins de formation
 - mise en place d'un projet de qualification
 - élaboration d'un plan d'action
 - immersion en entreprise, etc.
- 3ème phase : Suivi et sécurisation du plan d'action.

Dans l'objectif de pouvoir prétendre à un emploi qualifié, ce dispositif permet aux bénéficiaires d'accéder à une formation professionnelle.

Lorsque le diagnostic (1ère phase) fait apparaître la nécessité d'une phase préalable à la définition d'un parcours professionnel, le participant se voit proposer de participer à des ELANS.

Formations Sanitaires et Sociales (CRBN)

La Basse-Normandie compte 22 instituts de formation paramédicale et 2 instituts de formation sociale.

La Région prend en charge :

- l'agrément et l'autorisation pour la création de nouvelles écoles de formation sanitaires et sociales
- les frais de fonctionnement des établissements agréés
- l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants concernés.

Par ailleurs, la Région Basse-Normandie a souhaité mettre en place la gratuité des études pour les futurs :

- aide-soignants
- auxiliaires de puériculture
- ambulanciers

Bénéficiaires : les étudiants en poursuite de cursus initial et les demandeurs d'emploi.

Programme d'actions subventionnées AFPA/Région

Programme de Formation de base et générale (Dispositif formation tout au long de la vie) (CRBN)

La « Formation tout au long de la vie » résume le dispositif de la Région pour soutenir l'effort de formation engagé par les Bas-Normands. Aussi bien pour accéder à un emploi que pour préparer la suite de leur carrière.

Consolider ou développer ses acquis scolaires, apprendre un nouveau métier ou encore préparer un concours : au cours de la vie professionnelle, les occasions sont multiples de se tourner vers la formation.

Avec le dispositif « Formation tout au long de la vie », la Région propose un large éventail de formations aux Bas-Normands en quête d'intégration ou d'évolution professionnelle.

Plusieurs centres spécialisés permettent l'accès à une formation qualifiante aux demandeurs d'emploi comme aux salariés ne pouvant pas bénéficier du plan de formation d'une entreprise ou d'un congé individuel de formation.

Les deux programmes du dispositif :

- le Programme de formation de base (PFB) : les formations proposées renforcent les connaissances de base en mathématiques, français et une initiation à l'Internet.
- le Programme de formation générale (PFG) : les formations dispensées complètent les bases de l'enseignement général, les connaissances en langues étrangères et en technologies de l'information & de la communication. Elles préparent notamment au concours d'accès à une formation qualifiante du secteur sanitaire et social.

Programme « Ingénieur-cadres » (CRBN)

Dans son soutien à la formation professionnelle, la Région accorde une attention particulière aux cycles favorisant l'accès à des postes d'encadrement et de maîtrise au sein des entreprises bas-normandes.

Ce programme regroupe des formations de niveau I et II, conduisant à :

- une validation des acquis professionnels
- un titre inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)

Construites autour des besoins de compétences identifiés par les entreprises, ces formations sont accessibles aux demandeurs d'emploi de niveau III justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 6 mois.

Programme « Installation en Agriculture » (CRBN)

La Région Basse-Normandie peut soutenir votre projet d'installation agricole.

Les objectifs de cette aide régionale :

- l'installation de jeunes professionnels avec un projet de création ou de reprise d'une exploitation agricole
- l'adaptation des chefs d'exploitation aux nouvelles techniques et contraintes des métiers de l'agriculture
- la formation de professionnels en mesure d'occuper des emplois agricoles très spécialisés avec une prise en compte de la dimension environnementale (qualité de l'eau, ...).

Les bénéficiaires :

- les demandeurs d'emploi (non démissionnaires) désireux d'acquérir une qualification professionnelle agricole (justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 6 mois et ayant quitté le système de formation qualifiante ou diplômante (formation initiale ou continue) depuis plus d'un an)
- Les exploitants agricoles installés ou en cours d'installation, salariés, conjoints d'exploitants ne relevant d'aucun autre dispositif de prise en charge.

Les formations sont assurées par des organismes de formation relevant du Ministère de l'agriculture. Par exemple : les lycées agricoles et les maisons familiales et rurales.

Programme « Métiers du sport et de l'animation » (CRBN)

Une formation, un emploi (CRBN)

Source : Conseil Régional de Basse-Normandie

DOCUMENT DE TRAVAIL